

**Délibération du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois

Le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la commune de PERRUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr. GAULTIER Bernard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : premier juin deux mille vingt-trois

**Présents** : MM BLOND, BOISSEAU, CHOMAUD, DE CHASSEY, GAULTIER, MARAIS et Mesdames ADAM, COUZY, COLIN, DESROCHES, GOULT et PUSSIOT.

**Excusés** : M. MATHEVET Jackie et MME NONET

**Secrétaire de séance** : Cédric MARAIS

Nbre de conseillers en exercice : 14 Nbre de présents : 12 Nombre de votants : 12

**Objet : 31/2023 – 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires**

*Fixation des tarifs de la garderie pour l'année 2023/2024*

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les tarifs de la garderie pour l'année 2023/2024. Monsieur le maire rappelle que les tarifs applicables en 2022/2023 étaient les suivants :

Tarif mensuel	PERMANENT	
	Forfait matin <u>OU</u> soir	Forfait matin <u>ET</u> soir
1 enfant	28 €	39 €
2 enfants	49 €	71 €
3 enfants	63 €	91 €

Tarif à la séance	OCCASIONNEL	
	Matin <u>OU</u> soir	Matin <u>ET</u> soir
1 enfant	5 €	7 €
2 enfants	7 €	11 €
3 enfants	9 €	14 €

Considérant que les tarifs communaux doivent être actualisés chaque année afin de suivre le coût de la vie ;

Considérant que les tarifs doivent être calculés de façon à couvrir le prix de revient du service rendu ;

Considérant l'augmentation du coût de l'énergie (multiplié par 2.2 pour l'électricité et 3.3 pour le gaz) ;

Monsieur le Maire explique que le coût du service de garderie, en 2022 s'élevait à la somme de 33 059.10€. Les recettes générées par le paiement du service par les familles représentaient 15 814.00€. Le service de restauration scolaire a donc généré en 2022 un déficit de 17 245.10€.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Tarif mensuel	<b>PERMANENT</b>	
	Forfait matin <b>OU</b> soir	Forfait matin <b>ET</b> soir
1 enfant	31.00 €	43.00€
2 enfants	54.00€	78.00 €
3 enfants	70.00€	100.00€

Tarif à la séance	<b>OCCASIONNEL</b>	
	Matin <b>OU</b> soir	Matin <b>ET</b> soir
1 enfant	6.00 €	8.00€
2 enfants	8.00€	12.00 €
3 enfants	10.00€	15.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **FIXE** à l'unanimité des membres présents les tarifs de la garderie pour l'année 2023/2024 comme suit :

- Tarif mensuel	<b>PERMANENT</b>	
	Forfait matin <b>OU</b> soir	Forfait matin <b>ET</b> soir
1 enfant	31.00 €	43.00€
2 enfants	54.00€	78.00 €
3 enfants	70.00 €	100.00€

Tarif à la séance	<b>OCCASIONNEL</b>	
	Matin <b>OU</b> soir	Matin <b>ET</b> soir
1 enfant	6.00€	8.00€
2 enfants	8.00 €	12.00 €
3 enfants	10.00€	15.00€

- **AUTORISE** la proratisation des tarifs ci-dessus si besoin.

Fait et délibéré à Perrusson, les jour, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,  
C. MARAIS



Le maire,  
B. GAULTIER

Affiché en mairie le :

Diffusion sur le site internet de la commune le :

